



**Compte rendu AFFICHÉ en MAIRIE ANNEXE le :**  
**04.10.24**

DGA ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICES A LA POPULATION  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLÉES  
 SERVICE DES ASSEMBLÉES

AUBAGNE, le 30 septembre 2024

**PROCÈS-VERBAL  
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 septembre 2024**

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle Stéphane-Hessel de l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	35
Excusés .....	08

(ayant donné procuration :

Mme Geneviève MORFIN à Mme Danielle MENET,

Mme Stéphanie HARKANE à M. Alain ROUSSET,

M. Franck-Clément CHAMLA à M. Laurent GUEDJ,

Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Yves PERRIN-TOININ,

Mme Clémentine FARDOUX à M. Alexandre LATZ,

Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL,

Mme Valérie BOISSON à M. Arthur SALONE,

Mme Mathilde BATHELEMY-METCHE à Mme Sophie AMANRANTINIS)

Arrivée de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 06-300924

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents .....	36
Excusés .....	07

Arrivée de Mmes Clémentine FARDOUX et Geneviève MORFIN à la délibération n° 11-300924

Nombre de Conseillers en exercice	43
-----------------------------------	----

Présents .....	38
Excusés .....	05

**M. le Maire :** Le quorum de 22 est atteint. On peut donc démarrer ce Conseil Municipal. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur KOURICHI s'il en est d'accord. Il est d'accord. Je vous en remercie.

Je soumets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2024. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2024 sera transmis ultérieurement.

Je vous indique la date du prochain Conseil Municipal qui devrait avoir lieu le lundi 18 novembre 2024. Nous ne serons pas dans cette salle. Nous serons dans la salle du Bras d'Or, puisque vous savez qu'il y a Grains de Sel à cette époque-là, cette salle ne sera pas disponible. 18 novembre, salle du Bras d'Or pour le prochain Conseil Municipal, 18 heures, bien sûr.

Je vous propose de démarrer avec l'ordre du jour. Oui Madame MEZERGUE-MAUTREF ?

**Mme MEZERGUE-MAUTREF :** J'ai une déclaration, s'il vous plaît.

**M. le Maire :** Qui a un lien avec quoi Madame MAUTREF ? Qui a un lien particulier avec le Conseil Municipal ?

**Mme MEZERGUE-MAUTREF :** Entre autres, oui.

**M. le Maire :** Vous pourrez peut-être intervenir dans une délibération. Vous savez que les prises de parole avant...

**Mme MEZERGUE-MAUTREF :** Habituellement, nous faisons les déclarations en début de séance.

**M. le Maire :** Je l'ai déjà dit à Madame FARDOUX plusieurs fois, on ne va pas faire des déclarations à chaque fois qu'il y a un Conseil Municipal. Nous avons dans un ordre du jour. Soit votre remarque est liée à l'ordre du jour et vous intervenez dans une délibération, soit elle n'est pas liée à l'ordre du jour et il n'y a pas d'intervention à faire.

**Mme MEZERGUE-MAUTREF :** Elle est liée à la vie des citoyens aubagnais. Vous êtes, Monsieur le Maire, habilité à entendre cette déclaration.

**M. le Maire :** Non, dans ces cas-là, il faut la faire officiellement.

**Mme MEZERGUE-MAUTREF :** Ah, vous choisissez qui vous écoutez.

**M. le Maire :** Non, votre groupe le sait, je l'ai déjà dit plusieurs fois à Madame FARDOUX. On ne prend pas l'habitude de faire des déclarations qui sont hors délibération du Conseil Municipal. Vous disposez de multiples moyens pour vous exprimer, ici devant la presse qui est présente. Vous pouvez vous exprimer avant, après, quand vous voulez ou dans les encarts dédiés des journaux municipaux. Si c'est en rapport avec une délibération, vous vous exprimerez lors de la délibération.

## « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

---

### **01-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Approbation de l'Avenant n°8 à la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et parcs de stationnement.**

**M. le Maire :** Je vous propose de passer à l'ordre du jour avec le point numéro 1 concernant l'administration générale, et c'est Monsieur ROUSSET qui va la rapporter.

**M. ROUSSET :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonjour. Cette délibération a pour objet l'approbation de l'avenant numéro 8 à la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du stationnement payant sur voirie et parcs de stationnement.

Par contrat de Délégation de Service Public, la Ville d'Aubagne a confié à la société Q-Park l'exploitation du stationnement payant sur voirie et des parcs de stationnement en ouvrage sur le territoire communal. Un huitième avenant est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les modifications attendues de la Commune, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de Q-Park, portant principalement sur les trois points suivants :

1. La prise en charge par le délégataire des enlèvements fourrières au sein des parkings en ouvrage, y compris le parking métropolitain du 8 mai 1945.
2. La création d'un abonnement réservé aux agents municipaux et ceux de la Police nationale au tarif de 30 euros mensuels pour stationner au troisième niveau du parking Terres Rouges.
3. L'extension du périmètre de stationnement payant sur voirie et la suppression de la gratuité de la première heure sur le parking de Palissy.

Tel est l'objet de cette délibération, qui a été présentée en commission consultative des services publics et approuvée le 23 septembre dernier.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Monsieur PERRIN-TOININ.

**M. PERRIN-TOININ :** Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur différents aspects liés au stationnement dans notre ville. Le premier concerne les agents municipaux qui se voient attribuer 20 places dans le parking des Terres Rouges, places partagées avec la Police municipale et les commerçants du centre-ville. À notre connaissance, les employés municipaux n'ont pas été consultés avant cette décision et leur organisation syndicale non plus. De plus, il est dit dans l'annexe que ces places seront au coût de 30 euros par mois. Comment est prévu leur financement ? Comment seront choisis les bénéficiaires de ces places parmi les quelque mille employés communaux ? Il nous paraît important que la question du stationnement des agents fasse l'objet d'une concertation avec leurs représentants.

Le deuxième aspect est celui de la création de nouvelles places payantes avenue Antide Boyer, boulevard Clémenceau et rue de la Poste. Pour le boulevard Clémenceau, je pense qu'il s'agit sans doute de rendre payantes des places déjà existantes, puisqu'a priori, il n'y a pas de paiement à cet endroit-là. Par contre, concernant Antide Boyer et rue de la Poste, malgré le plan joint en annexe et après nous être rendus sur place, nous avons du mal à imaginer où seront créées ces nouvelles places de stationnement dans des rues déjà bien pourvues en places de stationnement payant, à moins de supprimer toutes les places réservées aux livraisons, voire même aux personnes à mobilité réduite. Est-ce que c'est ce qui est prévu ?

Enfin, troisième aspect, et non des moindres, l'épisode rocambolesque que nous avons vécu en début d'année avec la suppression unilatérale par la société Q-Park de la gratuité de la première heure dans les parkings souterrains au 1<sup>er</sup> janvier et du retrait de cette mesure le 12 janvier, suite au tollé qu'elle a provoqué, montre l'attachement des Aubagnais au maintien de cette première heure gratuite. C'est d'ailleurs une question de bon sens, si l'on veut vraiment redynamiser le centre-ville.

C'est pourquoi nous nous étonnons de la mesure prise concernant le parking Palissy. Celui-ci n'est pas très éloigné des commerces du quartier situés sur le début de l'avenue de Verdun et à Central Parc. La gratuité de la première heure peut être un atout pour la fréquentation de ces commerces. Dans le périmètre de ce parking, par contre, depuis des années se pose le problème de l'embouteillage monstre tous les matins à l'heure de l'école, qui impacte en premier les habitants du Groupe Provence et des HLM Le Provence. La suppression de la gratuité de la première heure ne résoudra pas ce problème et nous sommes disponibles pour travailler avec vous sur ce sujet et avec la population concernée, de façon à trouver des solutions convenables pour tous.

Pour toutes ces raisons, sur cette délibération, notre groupe a décidé de s'abstenir. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Pas d'autres interventions ? Monsieur ROUSSET, peut-être pour quelques précisions ?

**M. ROUSSET :** La création d'un abonnement réservé aux agents municipaux est proposée. En fait, chaque agent aura la possibilité de s'abonner et de payer un euro par jour, soit 30 euros par mois, plutôt que de stationner très loin de son lieu de travail ou sur des places payantes. Cette proposition sera faite aux agents une fois la délibération votée. Nous avons prévu 80 places pour ce stationnement. Le troisième étage sera un stationnement surveillé, différent d'un stationnement en ouvrage classique. Il sera équipé d'une barrière et d'une surveillance par caméra. Dès que cette délibération sera votée, une note de service sera établie et chaque agent pourra choisir de s'abonner ou non.

Il faut savoir qu'actuellement, la verbalisation sur un stationnement payant est amplement supérieure aux 30 euros d'abonnement mensuel. Cette possibilité est offerte aux agents de la ville, à la Police municipale et à la Police nationale, suite à une demande de la commissaire de Police, Madame LANZY, il y a quelques mois. Nous avons pu négocier ce tarif préférentiel avec Q-Park.

Concernant les places de stationnement, Monsieur PERRIN-TOININ vous avez raison sur un point, c'est que pour Antide Boyer les places de stationnement existent déjà. Elles étaient déjà marquées comme payantes. Il s'agit simplement d'une régularisation « juridique », car elles ne figuraient pas dans la liste des places incluses dans la convention passée avec Q-Park.

À la rue de la Poste, il s'agit de ce qu'on appelle des dents creuses. Tout le stationnement était payant sauf quatre places qui ne l'étaient pas et où des voitures ventouses restaient de façon systématique. Ce n'est pas le but recherché puisque dans l'hypercentre, nous souhaitons que le stationnement puisse tourner au fil des heures pour faciliter le commerce.

Le dernier point concerne Palissy. L'heure gratuite pour Palissy n'avait pas vocation à faciliter le commerce, car les commerces sont très éloignés de ce parking. Cette heure gratuite avait été créée pour faciliter le stationnement des parents amenant les enfants à l'école. Cependant, elle n'est pas utilisée dans ce sens et on retrouve systématiquement des voitures qui ne partent pas au bout d'une heure ou d'une demi-heure. Nous avons donc considéré qu'il était préférable de supprimer cette heure gratuite qui ne répondait pas à sa vocation initiale.

Voilà, Monsieur le Maire, les informations complémentaires que je peux donner sur cette délibération.

**M. le Maire :** L'information étant donnée, nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le vote du groupe de Monsieur PERRIN-TOININ est enregistré et le reste de l'Assemblée vote cette délibération.

La délibération n°**01-300924** est adoptée à L'UNANIMITE ; Abstentions de Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON.

## **« AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »**

### **02-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Approbation de la mise en place de dispositifs photographiques mobiles dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.**

**M. le Maire :** Merci, Monsieur ROUSSET. Nous étions dans l'administration générale. Nous changeons de thématique et nous passons à l'aménagement du territoire.

Nous avons huit délibérations sur l'aménagement du territoire. Les trois premières vont nous être rapportées par Monsieur ROUSSET et les cinq suivantes par Monsieur LEANDRE. Pour la première intervention de Monsieur ROUSSET, c'est la délibération numéro 2.

**M. ROUSSET :** Cette délibération permet l'installation de pièges photos dans la continuité de la délibération que vous avez votée lors du précédent Conseil Municipal concernant les dépôts sauvages. Nous avons sur Aubagne un certain nombre de lieux qui donnent lieu systématiquement à des dépôts sauvages. Nous allons mettre en place ces pièges photos. Ce sont des appareils photographiques équipés de détecteurs de mouvement qui déclenchent les prises de vue. Les pièges photographiques, à la différence des caméras de vidéosurveillance et de vidéoprotection, n'enregistrent pas des images en continu et peuvent donc être utilisés sans aucune formalité administrative. Ils peuvent aussi être installés dans des lieux privés.

Une fois que nous aurons exploité ces photos, si nous nous apercevons qu'il y a un dépôt sauvage effectué par un véhicule, nous ferons une réquisition auprès de la Police municipale qui permettra de retrouver le nom de la personne concernée et de lancer la procédure classique de poursuite.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est approuvée.

La délibération n°**02-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

### **03-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Approbation de la dénomination de voie « Allée de Lamagnon » en prolongement de l'avenue du 24 avril 1915 dans le cadre du projet immobilier Ecolines.**

**M. le Maire :** Délibération numéro 3, Monsieur ROUSSET.

**M. ROUSSET :** Cette délibération a pour objet de dénommer la voie située dans la continuité de l'avenue du 24 avril 1915 « Allée de Lamagnon », permettant ainsi l'adressage du

projet immobilier Écolines. C'est la voie qui part de la route de Gémenos et qui desservira la future résidence qui va être construite sur le terrain Berlioz.

**M. le Maire :** Des interventions sur cette délibération ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée.

La délibération n°**03-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

#### **04-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Approbation de dénomination « Allée de l'Amitié » la portion de voirie de la résidence du Charrel, située entre le boulevard de l'Amitié et l'avenue de la Paix.**

**M. le Maire :** Passons à la délibération numéro 4, si vous le voulez bien.

**M. ROUSSET :** Oui, Monsieur le Maire. Cette délibération vient en complément de celle que le Conseil Municipal a votée le 28 mars 2024 concernant la résidence du Charrel. Elle a pour objet de dénommer « Allée de l'Amitié » la portion de voirie que nous avions oubliée, entre le boulevard de l'Amitié et l'avenue de la Paix. Nous restons dans la même thématique. Il faut savoir que ce nom ainsi que le lieu ont été concertés avec l'association Aubagne-Aide et les habitants.

**M. le Maire :** Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée. Merci, Monsieur ROUSSET, pour ces interventions. On vous retrouvera plus tard pour la RH en fin de Conseil Municipal.

La délibération n°**04-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

#### **05-300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE**

**Approbation de la cession parcelle AO 430 - chemin du Bassin 67 m<sup>2</sup> à Mr Cédric AVENA.**

**M. le Maire :** En attendant, on va donner la parole à Monsieur LEANDRE pour nous rapporter les délibérations 5 à 9. Monsieur LEANDRE, pour la première d'entre elles, si vous le voulez bien.

**M. LEANDRE :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Cette délibération a pour objet d'approuver la cession auprès de Monsieur AVENA d'une partie de la parcelle AO 430, située à l'extrémité du chemin du Bassin, d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>, au prix de 3 600 euros, conformément à l'estimation du Pôle d'évaluation domanial de la DRFIP.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci Monsieur LEANDRE. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°**05-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

#### **06-300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE**

**Approbation de la cession parcelle CM 1412 - Avenue des Templiers - 39 m<sup>2</sup> à la Société GROS MOTS.**

**M. le Maire :** Délibération numéro 6.

**M. LEANDRE :** Cette délibération a pour objet d'approuver la cession, auprès de la société GROS MOTS, d'une partie de la parcelle CM 1412, nouvellement numérotée CM 2551, située avenue des Templiers, dans la zone d'activité de Napolon. La superficie concernée est de 39m<sup>2</sup>, pour un prix de 2 200 euros, conformément à l'estimation du Pôle d'évaluation domanial de la DRFIP.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**06-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

#### **07-300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE**

**Approbation de la cession à M. Lionel CHIAPELLO d'une portion de voirie communale à déclasser du domaine public-quartier la Siccardonne - 198 m<sup>2</sup>.**

**M. le Maire :** Délibération numéro 7.

**M. LEANDRE :** Cette délibération a pour objet d'approuver la cession à Monsieur Lionel CHIAPELLO d'une portion de l'ancien chemin communal de Longuelance, dont l'utilisation publique a été abandonnée suite à la modification de son tracé. La surface concernée est de 198 m<sup>2</sup>, pour un prix de 1 600 euros, conformément à l'estimation du Pôle d'évaluation domanial de la DRFIP. Cette cession nécessite au préalable de constater la désaffection et de prononcer le déclassement de cette portion de voirie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**07-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

**08-300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE**

**Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelle AC 0405 - 281, avenue Gabriel Péri**

**M. le Maire :** Délibération numéro 8.

**M. LEANDRE :** Les délibérations 8 et 9 concernent des conventions de servitude avec Enedis. La première concerne la parcelle AC 0405, avenue Gabriel Péri et a pour objet d'autoriser à titre de servitude réelle et perpétuelle le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur de 27 mètres environ sous une parcelle communale située avenue Gabriel Péri. Ces travaux, comme on le fait habituellement, entrent dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions ? Je mets aux voix. Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

La délibération n°**08\_300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

**09-300924 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE**

**Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelles AC 0329 lieu-dit 9001 impasse Claude Bourgelat et AC 0310 lieu-dit Traverse de la Verrerie.**

**M. le Maire :** Délibération numéro 9.

**M. LEANDRE :** La dernière délibération porte sur les parcelles AC 0329, lieu-dit 9001 impasse Claude Bourgelat, et AC 0310, lieu-dit Traverse de la Verrerie. Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur d'environ 28 mètres sous ces parcelles communales situées impasse Claude Bourgelat et Traverse de la Verrerie. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du réseau électrique de distribution publique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**09-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ

## « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

### **10-300924 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire**

#### **Approbation de l'adhésion à « l'Association Française des Cités de la Céramique ».**

**M. le Maire :** Nous changeons de thématique. Nous passons à la thématique Culture et patrimoine. Il y a quatre délibérations. Monsieur AMY et Madame MORFIN vont se les partager. Monsieur AMY, si vous voulez bien nous rapporter la 10, puis ensuite la 11. Madame Morfin nous rapportera la 12 et la 13. Monsieur AMY, c'est à vous.

**M. AMY :** Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération numéro 10 concerne l'approbation de l'adhésion à l'Association Française des Cités de la Céramique, communément appelée AFCC. Cette association a été constituée en décembre 2003 et réuni des élus de villes françaises, tous concernés par le développement et la préservation de l'activité de la céramique. Tout cela s'est fait sous l'égide de Monsieur Fred SINGLE, à l'époque maire de Moustiers, pour la mise en œuvre d'un projet ayant pour vocation :

- La mise en réseau national des villes, communes ou collectivités territoriales où s'était historiquement développée une activité de céramique,
- La promotion et l'échange dans les domaines culturels, touristiques et pédagogiques, notamment par le soutien et l'encouragement aux différentes démarches de formation, économique, et de création,
- L'analyse prospective des activités soutenues,
- La valorisation du patrimoine et des savoir-faires,
- Le développement des échanges à l'échelle nationale et internationale,
- Toute autre activité qui sera prévue dans le règlement intérieur.

Il nous est donc proposé d'adhérer à l'AFCC pour un montant de 1 000 euros.

**M. le Maire :** Merci. Des interventions ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**10-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

**11-300924 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire**

**Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Art'Euro.**

**M. le Maire :** Monsieur AMY pour la délibération numéro 11.

**M. AMY :** La délibération numéro 11 concerne l'approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Art'Euro. Cette association organise chaque année, comme vous le savez, mes chers collègues, le Festival Festimôme. Il s'agit d'un festival international du cirque et des arts de la rue, qui est désormais reconnu par le FICAR.

Lors de l'édition 2024, des épisodes orageux ont perturbé le déroulement du festival, qui a dû suspendre ses représentations et ateliers jusqu'en fin d'après-midi. Ces conditions climatiques extraordinaires ont eu une incidence sur les recettes, engendrant des problèmes de trésorerie. C'est pourquoi la Ville d'Aubagne, attentive à son tissu associatif, souhaite aujourd'hui apporter à l'association une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros, qui, j'en suis sûr, retiendra toute votre attention.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur AMY. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur PERRIN-TOININ.

**M. PERRIN-TOININ :** Oui, bien sûr, nous sommes favorables à ce qu'on aide Art'Euro à hauteur de 5 000 euros pour cette histoire de pluie. Il y avait 10 centimètres d'eau. Ils ont maintenu leurs activités, mais il n'y avait pas d'enfants pour venir les voir. C'est une chose, mais ce qui nous interroge surtout, c'est que cette subvention exceptionnelle ne devrait pas avoir lieu si les subventions avaient suivi depuis l'époque... En 2014, par exemple, si on calcule la subvention en fonction de l'inflation, si elle s'était maintenue depuis 2014, elle serait actuellement à 50 000 euros. Actuellement, elle est plutôt à 38 000 euros par an si mes chiffres sont bons. Ce qui ne permet pas du tout d'assurer ce qu'il y avait à l'époque, c'est-à-dire la gratuité pour les activités de Festimôme.

Ce qui nous intéresserait, c'est d'avoir la gratuité et de revoir en travail de fond, avec Art'Euro, une subvention pour l'année qui soit plus intéressante et de permettre à toutes les familles de pouvoir bénéficier de cet événement qui est formidable au niveau de l'été à Aubagne. Parce qu'il y a des familles quand même, même si ce n'est pas un coût exorbitant, quand vous avez trois ou quatre enfants, il y a des familles qui réfléchissent avant d'aller au spectacle. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Monsieur AMY, peut-être pour une réponse à Monsieur PERRIN-TOININ. C'est un débat qui a déjà eu lieu dans cet hémicycle, mais peut-être au cours du premier mandat. Monsieur Monsieur PERRIN-TOININ, vous n'étiez peut-être pas là. Monsieur AMY ?

**M. AMY :** Monsieur le Maire, merci. Je vais répondre. Je suis déjà ravi de savoir que vous allez voter cette aide extraordinaire pour préserver ce festival. Vous me parlez de chiffres,

d'aide financière directe. Je suis d'accord, mais vous oubliez toute l'aide indirecte que la Ville a augmentée au fil des années. Cela a aussi un coût, qui est d'ailleurs valorisé dans le bilan d'activité de l'association.

Ensuite, vous vantez beaucoup la gratuité. C'est bien beau d'entendre parler de gratuité, mais elle a aussi un coût. Oui, elle a un coût pour la Ville, parce que vous parlez d'inflation, mais l'inflation touche aussi nos services, elle touche aussi le fonctionnement de la Ville. Nous avons pris la décision, avec Madame Teresa TIGRATO, qui est la directrice artistique de ce festival, de faire payer. Mais faire payer, c'est aussi une façon de reconnaître le travail des artistes.

Oui excusez-moi, Madame, c'est aussi reconnaître le travail des artistes. Il y a des gens qui passent toute une vie à travailler et c'est normal aussi qu'on paie pour aller les voir. De quoi parle-t-on ? On parle d'une entrée au festival qui est modique.

Mais Madame, avec un paquet de cigarettes aujourd'hui, vous payez trois entrées à Festimôme. Excusez-moi.

L'aide, elle y est. Nous sommes attentifs à ce que ce festival puisse perdurer. Nous apportons toute l'aide financière et l'aide indirecte nécessaire chaque année et nous construisons ce festival en partenariat avec Madame TIGRATO et sa présidente, Madame BONNES. Je pense que, comme vous, nous sommes attachés à ce festival qui est une belle parenthèse enchantée pour l'été, pour certaines personnes qui, malheureusement, n'ont pas le loisir ou les moyens de partir en vacances.

**M. le Maire :** Monsieur GRANDJEAN vous vouliez intervenir. Madame FARDOUX après.

**M. GRANDJEAN :** Merci Monsieur le Maire, bonsoir tout le monde. Cette association, Monsieur AMY qui la suit depuis deux mandats le sait comme moi, est en difficulté financière à l'issue de chaque édition de Festimôme. Ces difficultés financières ne sont pas nouvelles. Elles existaient même avant 2014 car c'est une association qui a toujours voulu faire le maximum pour les artistes qui viennent, et le minimum à payer - Monsieur PERRIN-TOININ l'a rappelé - c'était la gratuité jusqu'à il y a quelques années.

Il est vrai que la baisse des financements octroyés par la Ville a mis cette association dans une situation à la limite dans une situation sous la limite. Du coup, elle vit sous perfusion, aujourd'hui, j'aurais envie de dire sous respiration artificielle. Le fait qu'on doive lui donner 5 000 euros pour éviter qu'elle ne chute définitivement suite à un événement climatique qui est somme toute malheureux, mais prévisible, et qui fait partie de la vie d'un festival, démontre l'extrême fragilité dans laquelle non pas l'association est, mais dans laquelle on l'a mise.

Je voudrais quand même dire que Festimôme dans cette ville, et je crois que l'ensemble des élus de ce Conseil Municipal, l'ensemble des gens qui suivent le Conseil Municipal ce soir pourraient être d'accord avec ça, c'est un moment culturel, un moment de

vie, un moment de rencontre qui est important pour la vie de la ville. Comme d'autres festivals qui existent dans la ville, je me demande pourquoi il y a des festivals de même importance qui vont toucher des subventions qui frôlent les 100 000 euros et pourquoi Art'Euro reste dans cette subvention, certes pas négligeable, mais insuffisante pour permettre à cette association de vivre convenablement et de rémunérer les artistes qui viennent y travailler convenablement.

**M. le Maire :** Madame FARDOUX.

**Mme FARDOUX :** Je voulais réagir sur le paquet de cigarettes. En fait, c'est bien plus qu'un paquet de cigarettes, Monsieur AMY. Vous l'avez dit, quand on pense aux familles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, le budget est de 70 euros pour trois jours, pour une famille avec deux parents et trois enfants. 70 euros, ce n'est pas un paquet de cigarettes.

Nous pensons que ce festival, avec des subventions qui sont insuffisantes pour faire face - cela vient d'être dit - à la rétribution convenable des artistes et pour proposer soit de la gratuité, soit des tarifs vraiment symboliques, va mourir si cela continue, et vous en aurez la responsabilité.

Comme vous dites, et nous l'entendons, que vous y tenez, la logique serait d'abonder les subventions et non pas de venir compenser après coup quand la situation est vraiment tangente. Parce que là, on y est, en fait, indépendamment de la pluie, de l'orage, on est dans une situation de péril.

**M. le Maire :** Je voudrais rappeler, peut-être parce que vous n'étiez pas là Madame FARDOUX, Monsieur PERRIN-TOININ non plus, que c'est effectivement un festival qui accueille beaucoup d'enfants, pas que d'Aubagne d'ailleurs. Nous avions donc soumis l'idée à Madame la Directrice artistique d'aller démarcher dans les autres communes pour qu'elles puissent obtenir des subventions et les combler. Je ne sais pas si elle l'a fait, à ma connaissance, peut-être pas suffisamment, puisque je comprends qu'il n'y a que la Ville d'Aubagne qui finance ce festival qui n'est pas purement aubagnais.

Vos propos, on les a entendus il y a dix ans. Le festival est toujours là, je crois qu'on a trouvé avec Art'Euro le bon compromis qui consiste à donner effectivement beaucoup de subventions. 38 000 euros, ce n'est pas négligeable, ce sont des subventions importantes, et puis le fait de faire aussi payer un peu ceux qui viennent, même si j'entends ce que vous dites.

Je crois qu'on a trouvé un bon équilibre, cela fait dix ans que le festival Festimôme continue. Je crois que s'il y avait vraiment un danger, on réagirait comme on vient de le faire aujourd'hui pour ce qui s'est passé durant cet été, puisqu'il y a eu effectivement un jour de recette en moins à cause de la pluie et que cela a été compliqué pour Festimôme.

Je crois qu'on réagit avec la bonne mesure et aussi peut-être qu'un certain nombre de festivals doivent s'ouvrir ou doivent aller chercher des subventions dans les communes environnantes, surtout quand ils s'y produisent ou quand ces communes en bénéficient. C'est

le cas d'un certain nombre de festivals ici que vous connaissez, je ne vais pas revenir dessus, peut-être qu'on peut demander aussi à Festimôme et Art'Euro d'avoir la même démarche.

En tout cas, nous suivons avec attention et je sais que Monsieur AMY, Madame AMARANTINIS, puisque cela touche aussi l'éducation et, Madame GABRIEL, suivent parfaitement ce festival et on est très attentifs. Nos rapports avec la directrice artistique sont de qualité et chaque fois que c'est nécessaire, nous sommes à son écoute. La preuve en est, c'est qu'aujourd'hui nous votons tous ensemble, je suppose, je l'espère en tout cas, ces 5 000 euros supplémentaires qui vont grandement l'aider dans sa démarche.

Voilà ce que je voulais compléter par rapport à ce qu'a dit Monsieur AMY. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Merci Monsieur AMY.

La délibération n°**11-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ

#### **12-300924 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN**

**Approbation de l'adhésion à la fédération des salons et des fêtes du livre jeunesse.**

**M. le Maire :** Madame MORFIN, vous venez d'arriver juste à temps pour rapporter deux délibérations, la délibération numéro 12 et la délibération numéro 13. Je vous laisse la parole pour la première des deux.

**Mme MORFIN :** Merci Monsieur le Maire. Nous sommes toujours dans le cadre du festival, c'est celui de Grains de sel, dont le succès n'est plus à prouver. La Ville entend poursuivre son action de promotion en faveur de la littérature jeunesse. À cet effet, la commune souhaite renouveler son adhésion à la Fédération des salons du livre jeunesse. Cette adhésion, qui s'élève à 200 euros par an, permet de bénéficier d'une expertise et d'un réseau garant de qualité, tant sur l'offre que sur les échanges avec les membres, mais également d'obtenir une visibilité nationale.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

**M. le Maire :** Merci, Madame MORFIN. Y a-t-il des interventions ? Je ne vois pas de demande d'intervention. Je la mets aux voix. Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**12-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

**13-300924 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN**

**Approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public et exonération des libraires de la part variable dans le cadre de Grains de Sel, festival du livre et de la parole d'enfant.**

**M. le Maire :** Délibération numéro 13 pour vous, Madame MORFIN.

**Mme MORFIN :** Oui, il s'agit d'une approbation du montant de la redevance d'occupation du domaine public et de l'exonération des libraires de la part variable dans le cadre de Grains de sel, festival du livre et de la parole d'enfants.

Dans le cadre de ce festival, la Commune met à disposition des libraires partenaires, le domaine public, donc l'Espace des libertés, ici même, qui est d'une surface totale de 694 m<sup>2</sup>. La seule activité de vente autorisée est la vente de documents en rapport avec les thèmes développés pour le festival Grains de sel.

Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant le versement d'une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable. La redevance pour l'occupation du domaine public est fixée pour un montant forfaitaire de 250 euros par libraire.

Toutefois, en soutien aux acteurs économiques du monde du livre et notamment de la littérature jeunesse, la Ville d'Aubagne souhaite exonérer, une fois de plus pour cette édition, les libraires de la part variable, soit 10 % de réversion du chiffre d'affaires. Cette délibération propose donc d'approuver le montant de la redevance d'occupation du domaine public et de reconduire l'exonération de la part variable.

**M. le Maire :** Merci Madame MORFIN. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas, donc je soumets cette délibération au vote. Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée. Merci Monsieur AMY, Madame MORFIN.

La délibération n°**13-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

**« ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

**14-300924 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal**

**Approbation du renouvellement du dispositif d'aide et d'accompagnement de projets des jeunes Aubagnais.**

**M. le Maire :** Nous changeons de thématique. Nous passons à l'Enfance, petite enfance, jeunesse et enseignement supérieur, avec deux délibérations, les numéros 14 et 15, qui vont être rapportées toutes les deux par Monsieur KOURICHI. Vous avez la parole, Monsieur KOURICHI, pour la première d'entre elles, c'est-à-dire la 14.

**M. KOURICHI :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir à tous. Je vais me permettre, avant de rapporter les délibérations, comme je l'avais annoncé lors du Conseil Municipal du mois de juin, de profiter de ce Conseil Municipal de rentrée pour dresser un bilan chiffré de la période estivale qui s'achève maintenant.

Comme vous le savez, l'équipe municipale a fait de la politique des quartiers et de la jeunesse une priorité. À l'heure où les incertitudes sont nombreuses, où l'inquiétude domine, l'échelle locale n'échappe pas à ce constat. Pour autant, en ce qui concerne mes délégations, depuis quatre ans déjà, nous œuvrons pour faire de notre ville une ville apaisée, sûre, vivante, heureuse et joyeuse. Avec toute la confiance que m'ont accordée Monsieur le Maire et notre Assemblée, j'ai porté personnellement, depuis le début, cette ambition de faire de notre jeunesse une richesse, de faire de nos quartiers un havre de paix. La jeunesse, c'est l'avenir.

Dans nos quartiers se dessinent et se construisent la France de demain, l'Aubagne de demain. Cet été, ce sont plus de 16 soirées, 85 sorties, deux mini-séjours, 55 animations ou ateliers et 20 stages qui ont permis à nos habitants de vivre ensemble, de s'amuser ou de s'évader parfois de leur quotidien. Cet été, dans nos quartiers, ce sont au total plus de 300 familles et près de 1 000 jeunes de 12 à 20 ans qui ont pu bénéficier de toutes ces animations. Oui, 300 familles et près de 1 000 jeunes.

Je tiens personnellement, lors de ce conseil, à remercier l'ensemble des DGA et du personnel pour ce travail remarquable. Soyez assurés, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que ce bilan qui est le nôtre, qui est le vôtre ne va pas se ternir dans les mois qui viennent, mais au contraire, que nous irons encore plus dans nos quartiers et sur le terrain pour remplir nos engagements, faire de notre ville une ville sûre, vivante, mettant en exergue nos richesses, le lien social, l'intergénérationnel et révéler ces pépites qui font d'Aubagne, des Aubagnaises et des Aubagnais une ville unique, des habitants fiers de leur histoire, de leur passé, mais tournés vers l'avenir.

Revenons-en à nos délibérations. Les rapports que je vais présenter concernent le renouvellement de dispositifs et notamment celui de l'accompagnement de projets des jeunes Aubagnais. Il s'agit là d'un accompagnement financier en faveur des jeunes Aubagnais. Cet accompagnement peut se faire en lien avec quatre thématiques : des projets de création artistique, des projets culturels ou sportifs à l'échelle nationale ou européenne, des projets solidaires, des projets de BAFA.

Pour recevoir cette contribution, les jeunes soumettent leurs dossiers au Point Information Jeunesse qui sont examinés en commission. Cette commission est composée de conseillers municipaux des jeunes, d'élus et d'administratifs. À titre informatif, pour en informer la représentation municipale, pour 2023, cinq commissions ont eu lieu, avec 16 projets qui ont été aidés. Dans ces 16 projets, nous comptons 12 projets BAFA, 3 projets solidaires, avec à l'intérieur l'accompagnement d'un financement pour des voyages humanitaires, un au Bénin, un au Sri Lanka et un au Togo, et un projet de création artistique. Chaque jeune aidé s'engage

à participer à une action de la Ville et a un retentissement, avec un événement public ouvert à tous au sein du PIJ.

Cette délibération propose donc d'approuver le renouvellement de ce dispositif et elle a donné lieu à un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

**M. GRANDJEAN :** Je voudrais exprimer mon inquiétude concernant le décalage important entre le discours de l'élu en charge et ce que rapportent les agents municipaux travaillant dans les quartiers, notamment à leur retour de vacances, face à la restructuration de leurs services. Ce décalage est également flagrant par rapport aux retours que je reçois de la population dans le quartier où je travaille. Certes, je suis conscient qu'il peut y avoir un effet de biais dans les témoignages que je reçois, les gens qui viennent me voir savent que je suis un opposant politique. Cependant, je constate un écart considérable entre mes observations et ce que j'entends d'une part, et d'autre part ce que l'élu vient de décrire concernant la politique menée dans les quartiers pour la jeunesse dans cette ville. Ce hiatus m'inquiète profondément.

**M. le Maire :** D'autres interventions ? Peut-être Monsieur KOURICHI, vous pouvez répondre à Monsieur GRANDJEAN.

**M. KOURICHI :** Je vous remercie, Monsieur GRANDJEAN, de vous soucier du bien-être des employés de la Ville d'Aubagne. Concernant le sujet pour lequel vous m'interpellez, je tiens à vous dire que depuis l'année dernière, nous concertons l'ensemble des agents et travaillons avec eux. La preuve en est que la semaine dernière à peine, nous avons inauguré des locaux neufs pour leur confort et pour leur permettre de travailler tous ensemble. Je vous remercie encore une fois de vous inquiéter pour eux, mais ce n'est pas le sentiment qu'ils nous livre à nous. Moi qui travaille directement avec eux, ainsi que Monsieur MACCIONI, le Directeur Général Adjoint qui s'occupe de cette délégation, nous pensons que votre remarque est un peu inappropriée et décalée par rapport à la réalité.

Par contre, en ce qui concerne le bilan, j'aurais plutôt aimé vous entendre sur celui que je viens de citer et vous entendre aussi dire qu'en effet, il y a eu des réalisations. Ce que je peux remarquer, c'est que tout l'été, je ne vous ai pas vu, mis à part lors des 50 ans du Charrel. Voilà un événement pour lequel vous avez marqué toute votre attention, mais pour le reste, vous avez été absent, comme d'habitude. C'est bien de critiquer, c'est bien de dire que rien ne va, mais quand il faut être là, il faut aussi être présent, et vous ne l'avez pas été. Je vous remercie en tout cas.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur KOURICHI, pour cette mise au point. On n'applaudit pas. C'est effectivement facile de la part d'opposants, mais Monsieur GRANDJEAN a l'honnêteté de dire : « Je suis opposant, donc les gens viennent plutôt me dire ce qui ne va pas. » Comme vous le dites très justement, Monsieur KOURICHI, dans cette équipe municipale, bon nombre d'élus sont sur le terrain. Vous êtes au premier chef dans votre délégation, mais nous vous y

accompagnons et il y a un certain nombre d'élus ici qui vous y accompagnent assez régulièrement et diversement d'ailleurs. Nous pouvons constater que dans cette délégation qui consiste à s'occuper à la fois de la jeunesse et des quartiers, votre présence et les activités que vous avez développées sont parfaitement reconnues.

Ceci étant dit, je vous propose de mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**14-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

#### **15-300924 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI**

**Approbation du renouvellement du dispositif d'aide aux transports scolaires.**

**M. le Maire :** Monsieur KOURICHI, pour la délibération numéro 15.

**M. KOURICHI :** Cette délibération, qui est un peu plus technique, démontre justement notre volonté politique d'être présents pour les jeunes, Monsieur le Maire. Depuis plusieurs années, la Ville attribue une aide financière aux jeunes Aubagnais qui étudient hors Aubagne et qui utilisent les transports en commun pour se rendre dans leur établissement scolaire.

En 2023, par souci d'harmonisation, la Métropole Aix-Marseille-Provence ayant mis fin à sa contribution financière attribuée pour ce dispositif, la Ville d'Aubagne, par le biais de ses élus, a pris la décision de continuer à poursuivre sa politique d'aide au transport scolaire pour les jeunes en prenant en charge la totalité de l'abonnement des familles.

Il s'agit, Monsieur le Maire et mes collègues élus, à titre indicatif, de 450 jeunes collégiens et lycéens, pour un budget de 45 000 euros. C'est clairement un soutien aux familles des étudiants, mais surtout une mesure permettant à tous les jeunes d'être autonomes et de se déplacer librement. Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci. Y a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas.

C'est un sujet qu'on a évoqué plusieurs fois ici. On aurait souhaité, en tout cas c'était la volonté politique de cette majorité, mais je pense aussi de l'opposition qui va voter cette délibération, de dire que, quels que soient les enfants et quels que soient les lieux où ils vont étudier, que ce soit à Aubagne ou à Marseille, ils aient les mêmes conditions. D'où le fait, pour ceux qui vont à Marseille justement - vous avez donné le nombre, Monsieur KOURICHI - de les accompagner, en tout cas d'accompagner les familles financièrement.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle a donc fait, comme je le présentais, l'unanimité. Merci, Monsieur KOURICHI, pour ces deux délibérations.

La délibération n°**15-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

## **« SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »**

### **16-300924 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire**

**Approbation de la Convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2023-2024 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.**

**M. le Maire :** On change de thématique. Nous passons au Sport et événements sportifs, avec deux délibérations, la 16 et la 17, et c'est Monsieur AGOSTINI qui va nous les rapporter. Monsieur AGOSTINI, pour la 16.

**M. AGOSTINI :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération classique, présentée chaque année, a pour objet l'approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année scolaire 2023-2024 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés d'Aubagne.

Cette convention permet la mise à disposition des installations municipales de notre ville afin que les lycéens profitent de la qualité de ses structures pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Au regard de cela, le montant de la participation financière de la Région Sud a été fixé pour l'année scolaire 2023-2024 à 104 245,71 euros.

Cette délibération a été présentée et approuvée en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur AGOSTINI. Effectivement, c'est une délibération classique que nous avons tous les ans à la même époque. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas, donc je la mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est votée à l'unanimité.

La délibération n°**16-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

### **17-300924 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire**

**Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à la disposition de la Faculté des Sciences du Sport / Aix-Marseille-Université 2024-2025.**

**M. le Maire :** La délibération numéro 17.

**M. AGOSTINI :** Délibération similaire à la précédente. Elle a pour objet l'approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux par la Faculté des Sciences du sport d'Aix-Marseille-Provence-Université.

La ville d'Aubagne accueille sur son territoire la Faculté des Sciences du sport et considère qu'il est de l'intérêt général, communal et du service public du sport en particulier de soutenir cette dernière dans l'exercice de ses activités sportives.

Cette mise à disposition donne lieu à une redevance dont les tarifs d'occupation retenus sont, comme vous avez pu le constater dans le tableau, identiques à ceux des lycées. Cette délibération a également été présentée et approuvée en Commission Municipale.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur AGOSTINI. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc approuvée.

La délibération n°**17-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

## **« DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES »**

### **18-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

#### **Information de l'avis du Comité Social Territorial relatif aux Rapports Sociaux Uniques 2021 et 2022.**

**M. le Maire :** Nous passons à la dernière thématique concernant la Direction des ressources humaines, avec quatre délibérations. Monsieur ROUSSET, pour la première d'entre elles, nous vous écoutons.

**M. ROUSSET :** Merci, Monsieur le Maire. La première de ces délibérations concerne les rapports sociaux uniques de 2021 et 2022. Je fais une brève introduction car je suppose que l'opposition s'interrogera à ce sujet. Nous présentons aujourd'hui les rapports sociaux uniques 2021 et 2022 car ils sont issus d'une plateforme nationale mise en place fin 2021 et début 2022, qui a dysfonctionné pendant toute l'année 2022. Plus de 55 % des collectivités n'ont pas pu présenter les RSU 2021 et 2022, selon un article de la Gazette des communes. Le rapport RSU 2023 sera présenté au Conseil Municipal de décembre. Nous aurons récupéré les trois RSU que nous devions produire.

Les textes indiquent que nous devons soumettre au Conseil Municipal l'avis du CST. Nous aurions pu nous satisfaire d'une délibération qui rapporte l'avis favorable ou défavorable, rendu lors du CST réuni telle date. Nous avons préféré introduire dans cette délibération une synthèse des rapports sociaux uniques 2021 et 2022. Cette synthèse montre qu'entre 2021 et 2022, nous constatons une stabilité des charges du personnel, représentant 63 % des frais de fonctionnement. Le régime indemnitaire reste stable à 22 % de la rémunération globale.

On note une baisse des effectifs d'un peu moins de 20 personnes, passant de 966 agents équivalents temps plein en 2021 à 938 en 2022.

Concernant l'évolution professionnelle, le nombre de lauréats au concours de la fonction publique territoriale est passé de 8 en 2021 à 18 en 2022, grâce à l'accompagnement

du service formation de la Ville pour qu'ils puissent se présenter à ces concours dans les meilleures conditions.

L'absentéisme a baissé, passant de 11,31 % en 2021 à 9,95 % en 2022. C'est une amélioration, mais nous restons au-dessus de la moyenne nationale de 6,7 %. Nous faisons des efforts mais nous ne sommes pas encore à la moyenne nationale d'absentéisme.

Les accidents de travail représentent 7,7 % à Aubagne, comparable aux 7 % de la fonction publique d'État, mais inférieur aux 11 % de la fonction publique territoriale et aux 15 % de la fonction publique hospitalière. Cependant, la durée moyenne d'un accident de travail à Aubagne est de 65 jours, contre 23 jours au niveau national. On a moins d'accidents de travail que dans d'autres collectivités, mais la durée de l'accident de travail est trois fois plus importante.

Enfin, nous constatons une évolution des catégories, les agents de catégorie C représentaient 79 % de l'effectif en 2021, contre 74 % en 2022. Cette tendance devrait se poursuivre dans le RSU 2023.

Voilà, Monsieur le Maire, les principaux enseignements de ces rapports.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

**M. GRANDJEAN :** Merci. Ce rapport social unique vient se substituer au rapport de situation hommes-femmes et à celui de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Je me suis étonné de l'antériorité et du retard pris, mais nous avons eu l'explication. Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Sauf erreur, précédemment, nous n'avions pas connaissance d'un rapport sur les travailleurs handicapés. Peut-être que je me trompe, mais peut-être que ce n'était tout simplement pas une obligation de la Ville. Je trouve que c'est bénéfique que cette donnée apparaisse désormais.

Sauf erreur également, ce document unique est très incomplet, en tout cas très en deçà de ce qu'on avait précédemment, notamment sur les indices d'égalité hommes-femmes. On n'y retrouve même pas des comparaisons de salaires. Je trouve que c'est un recul notoire sur cette question pourtant centrale dans notre société.

Sur les données de ces rapports, on constate, mais Monsieur le Premier Adjoint, vous avez appuyé sur des points qui, moi aussi, avaient attiré mon œil, j'en rajoute un, une baisse d'effectifs annuels supérieure à 2 %. Quantitativement, c'est un peu comme si on ne remplaçait pas les agents qui partent à la retraite. J'ai bien dit « quantitativement », pas « qualitativement ».

Le taux d'accident de travail a effectivement attiré mon regard. Même s'il est dans les standards, même en dessous de certains standards, on ne peut pas s'en satisfaire. Dans notre ville, c'est un agent sur quinze qui, annuellement, a un accident de travail et ces accidents de travail dépassent, vous l'avez dit Monsieur le Premier Adjoint, une durée de deux mois.

Pour le taux d'absence, il se situe autour de 10 %. C'est presque deux fois plus que la moyenne nationale. Ces deux indices interrogent et nécessiteraient un travail constructif avec les représentants du personnel, ce qui est peu le cas de ce que nous en savons.

Sur la question des travailleurs handicapés, puisque cela apparaît dans ce rapport, nous sommes satisfaits de constater que la collectivité dépasse largement ses obligations, puisque nous avons une fois et demie des obligations légales.

Nous prendrons acte de ce rapport, puisqu'il s'agit uniquement d'en prendre acte.

**M. le Maire :** Pas d'autres interventions ? Monsieur ROUSSET vous voulez ajouter quelque chose ou non ?

**M. ROUSSET :** Non.

**M. le Maire :** C'est assez en phase avec vos propos, ceux de Monsieur GRANDJEAN. Très bien. Je vous demande effectivement de prendre acte de ces comités sociaux territoriaux relatifs aux années 2021 et 2022. Oui ?

**Mme FARDOUX :** Je pensais que vous alliez répondre, c'est pour ça que je ne levais pas la main. Par exemple, concernant l'absence de comparaison des salaires entre les hommes et les femmes, ce sont des données très importantes. J'avoue très humblement que je n'avais pas compris que cela se substituait au dossier très complet que Madame THIBAUD nous présente une fois par an. Je pensais qu'on n'avait pas toutes les informations maintenant, mais qu'on les aurait plus tard. En réalité, nous ne les aurons jamais. C'est ça ?

**M. ROUSSET :** Je vais vous faire une réponse très claire. Nous avons suivi le plan national. Toutes les informations que vous avez là sont celles qu'on nous demande de fournir, non pas au Conseil Municipal, mais au Comité social territorial. Cela a été présenté.

Ensuite, les organisations syndicales, dont vous n'avez pas les informations ici car, comme je vous l'ai indiqué, c'est une synthèse que nous avons faite pour ce Conseil Municipal, ont accès à une base de données nationale où elles disposent de la totalité des informations. Je suppose qu'effectivement, dans toutes ces informations, les rémunérations hommes et femmes y figurent, mais cela ne fait pas partie de la synthèse que je vous ai présentée ce soir.

**M. le Maire :** La question de Madame FARDOUX m'interpelle. Elle porte sur le rapport égalité hommes-femmes qui était effectivement réalisé tous les ans, plutôt en fin d'année. Elle souhaite savoir si ce rapport aura toujours lieu ou si ce document s'y substitue.

**M. ROUSSET :** Le bilan social qu'on vous présentait est remplacé par le rapport social unique.

**M. le Maire :** Mais est-ce que le rapport...

**M. ROUSSET :** Monsieur le Maire, je vous l'avoue, je ne peux pas vous répondre.

**M. le Maire :** En fait, ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est à l'administration qui est derrière moi. Je lui demande si elle peut nous aider à répondre sur le sujet.

**M. ROUSSET :** Confirmation : le RSU remplace le bilan social, comme je viens de vous le dire. Par contre, il y aura toujours le rapport égalité hommes-femmes.

**M. le Maire :** ... qui est toujours présenté en fin d'année, me semble-t-il. Nous aurons au mois de novembre certainement des éléments concernant ces rapports hommes-femmes dans la collectivité.

Ceci étant dit, je vous demande de prendre acte de cette information.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de l'information de l'avis du Comité Social Territorial relatif aux Rapports Sociaux Uniques 2021 et 2022.

#### **19-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Approbation du renouvellement de la Convention de prestation de service entre la Ville d'Aubagne et le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône.**

**M. le Maire :** On passe à la délibération numéro 19.

**M. ROUSSET :** C'est une délibération habituelle. Nous travaillons avec le CDG 13 car nous faisons appel à lui pour un certain nombre de services. Ce sont des services de conseil, d'assistance, publication, veille juridique et participation aux réseaux professionnels. Nous vous demandons de renouveler la convention de prestation de services avec le CDG 13 pour un montant de 10 000 euros.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Délibération classique. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**19-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ.

#### **20-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

**Approbation de la mise à jour du montant des vacations et des frais de déplacement en faveur du Président du Conseil de Discipline.**

**M. le Maire :** Nous passons à la délibération suivante, délibération numéro 20.

**M. ROUSSET :** C'est l'approbation de la mise à jour du montant des vacations et des frais de déplacement en faveur du Président du Conseil de Discipline. Je vous confirme que ce Président est un juge auprès du Tribunal administratif de Marseille. Un conseil de discipline est obligatoirement présidé par un juge, et ce juge a besoin qu'on le rémunère pour les vacations qu'il effectue pour le compte de la Ville. Nous avons donc réactualisé une délibération qui datait de novembre 2020 pour réévaluer les indemnités des vacations en tenant compte du coût de la vie, ainsi que les indemnisations liées aux véhicules qu'il peut utiliser. Sachant qu'il pourra aussi utiliser un deux-roues motorisé, dans ce cas-là, nous ne lui remboursons que 12 centimes au kilomètre.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur ROUSSET, pour cette délibération numéro 20 que je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous ne prenez pas part au vote, très bien, le groupe de Madame FARDOUX. Le reste de l'assemblée vote cette délibération.

La délibération n°**20-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON.

#### **21-300924 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire**

#### **Approbation de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile.**

**M. le Maire :** Monsieur ROUSSET, pour la délibération numéro 21, s'il vous plaît.

**M. ROUSSET :** La dernière délibération du jour c'est l'attribution véhicules de service. Vous savez que chaque année, on vous présente l'ensemble des véhicules de service avec remisage à domicile. Nous avons, lors d'un précédent CST, réorganisé tout ce qui touche à la citoyenneté et à la solidarité et nous avons créé un poste de Directeur de la Citoyenneté et de la solidarité. C'était dans le cadre de la réorganisation de la DGA Attractivité et qualité de vie. Cela a été présenté au CST de juin et ce poste de direction engendre des contraintes opérationnelles nécessitant une autorisation de remisage à domicile. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile à la directrice de citoyenneté et solidarité.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

La délibération n°**21-300924** est adoptée à L'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON.

## « VIE MUNICIPALE »

### **22-300924 - Sur le rapport de Monsieur Gérard GAZAY**

**Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**M. le Maire :** Il me reste à terminer ce Conseil Municipal en vous demandant de prendre acte des délégations que donne le Conseil Municipal au maire, conformément aux articles du Code général des collectivités territoriales. Monsieur LATZ, vous avez la parole.

**M. LATZ :** Merci. Concernant ces délégations, j'aimerais vous poser deux questions. La première concerne la désignation de l'avocat Julien ANTON pour un litige avec Veolia Energie. Compte tenu du montant en jeu - 270 000 euros - et de l'organisation des marchés publics, nous souhaiterions profiter du Conseil Municipal, à défaut d'avoir obtenu les informations en commission, pour comprendre les raisons et les risques liés à ce litige qui nous surprend, étant donné la structure de gestion des factures énergétiques.

La seconde question porte sur les délégations du maire. Comme chaque année, vous avez ouvert une ligne de trésorerie de huit millions d'euros, ce qui représente environ 20 % du budget de fonctionnement de la Ville, alors que la moyenne nationale se situe autour de 10 %. C'est conséquent. J'aimerais connaître le montant du tirage effectué et son niveau, sachant que la Ville paie aujourd'hui des intérêts sur la totalité de l'enveloppe, même en l'absence de tirage sur cette ligne de trésorerie. Je voudrais également comprendre votre perspective à ce sujet, puisque nous n'avons pas encore pu en discuter en Commission des Finances. Quels sont les usages prévus pour ces huit millions d'euros et quel est le volume de tirage de cette somme dans le budget ?

**M. le Maire :** Je vais passer la parole à Monsieur ROUSSET pour la première remarque, puis à Madame MENET pour la seconde. Monsieur ROUSSET, pour la première.

**M. ROUSSET :** Oui, nous avons un contentieux avec Veolia. C'était le précédent attributaire du marché de l'énergie sur la Ville d'Aubagne, qui s'occupait notamment du chauffage. Il n'a pas rempli ses obligations et nous estimons le manque à gagner pour la Ville à environ 500 000 euros. Nous avons bloqué le paiement des factures en attendant la résolution de ce conflit.

**M. le Maire :** Excusez-moi, je ne me souviens pas précisément du montant du marché global avec Veolia. Pourriez-vous me rafraîchir la mémoire à ce sujet ?

**M. ROUSSET :** Sur le montant annuel, c'est un marché complexe qui comporte plusieurs prestations. Nous avons fait trois reprogrammations. On a un volume annuel de l'ordre de 300 000 euros multiplié par cinq ans.

**M. le Maire :** 300 000 euros, précisent les services, mais il faudra le vérifier. Cinq fois 300 000 euros, 300 000 euros étant le montant annuel. Il y a un vrai différend avec Veolia. C'est certainement une des raisons qui a fait que nous n'avons pas renouvelé avec ce prestataire. Le service a laissé à désirer, par exemple, pour les chauffages dans les écoles. Cela ne vous aura pas échappé. Vous nous avez suffisamment asticotés - avec beaucoup d'affection - sur ces sujets-là. On avait des différends sur des services qui n'étaient pas rendus. Quand on arrive à la fin du marché, nous disons : « Vous nous demandez ceci. Nous, on vous dit que vous n'avez pas réalisé ces éléments-là du marché. » C'est donc un contentieux. Quand on a un contentieux, on le met effectivement en visuel pour que tout le monde sache qu'il y a un différend. Que va donner ce différend ? Ce sont les tribunaux qui nous le diront. On n'en est pas là encore aujourd'hui. C'était pour la première de vos remarques.

La deuxième, Madame MENET, peut-être sur la ligne de trésorerie.

**Mme MENET :** La ligne de trésorerie que nous renouvelons chaque année, sur une période d'un an allant de fin juillet à juillet de l'année suivante, représente un montant que nous avons en réserve. Elle nous permet de compenser lorsque nous attendons soit les dotations, soit les subventions à venir. Nous l'utilisons au cas par cas et la remboursons dès que nous recevons l'argent nécessaire. Concrètement, nous nous en servons régulièrement, mais nous débitons et recréditons aussitôt lorsque le montant est compensé. Si vous souhaitez plus de renseignements pratiques, nous pourrons en reparler lors de la prochaine Commission Finances.

**M. le Maire :** Oui.

**Mme GIOVANNANGELI :** En commission, je ne suis pas en Commission Finances, mais seules les délibérations y sont examinées. Les décisions prises par délégation ne passent pas en commission, nous les voyons a posteriori. Forcément, cela se fait avec un décalage. Je regrette qu'il y ait autant de points dans la délégation qui ne nécessitent plus de débat ni de vote en Conseil Municipal. En général, quand ce ne sont pas des affaires mineures, cela vaut le coup que cela passe en Conseil Municipal, surtout si cela touche aux questions de finances. C'est un regret, mais c'est voté, c'est acté. Le fait que vous ayez élargi les délégations par rapport à...

**M. le Maire :** Pas tant que cela, me semble-t-il. Deuxièmement, toutes ces délégations, vous en avez connaissance. Si elles soulèvent des questions, ce que je peux comprendre, c'est légitime. J'ai été dans l'opposition, je sais combien il est difficile de comprendre le fonctionnement d'une collectivité. Vous le savez peut-être un peu mieux que vos collègues, puisque vous avez vous-même assuré des fonctions électives. On peut comprendre que des questions soient posées. Mais comme l'a dit Mme MENET, il n'y a pas de souci. Nous allons les débattre dans les commissions ad hoc. En l'occurrence, tout ce qui touche aux finances sera débattu. M. LATZ vous siégez en Commission Finances. Je pense que vous vous ferez l'écho auprès de votre groupe, comme je suppose que vous fonctionnez ainsi, des éléments qui auront été apportés par Madame MENET.

Oui ?

**Mme FARDOUX :** C'est quand même dommage qu'en Conseil Municipal, on ne puisse pas savoir si, sur cette somme gigantesque de huit millions d'euros, on a l'habitude d'utiliser un ou deux ou huit millions. C'est juste la question qu'on pose.

**Mme MENET :** C'est ce que je viens de vous dire. On l'utilise au cas par cas, lorsqu'on en a besoin. Si on a besoin d'un million, on l'utilise et ensuite, on le rembourse dès que l'on peut. Ce n'est pas plus compliqué.

**M. le Maire :** Si on est allé jusqu'à huit millions d'euros, c'est parce qu'à un moment, la collectivité doit sortir près de quatre millions d'euros tous les mois pour les salaires des agents. Et quand l'État prend un mois ou deux de retard pour verser les subventions... Cela représente environ 42 millions sur douze mois, vous avez raison, c'est un peu moins, entre trois et quatre millions d'euros si vous préférez. Vous voyez que vous avez déjà utilisé la moitié des huit millions d'euros, et si les services de l'État ne vous versent pas ou versent avec un mois de retard des sommes de plusieurs millions d'euros, il faut avoir une trésorerie suffisante. La trésorerie était à dix millions d'euros il y a quelques années, et j'ai effectivement demandé qu'elle soit baissée à huit millions d'euros. Comme l'a dit justement Monsieur LATZ, il n'y a pas de secret sur le sujet quand vous empruntez, vous payez des intérêts. On a donc demandé à diminuer ce montant.

Les services financiers de la Ville pourront vous faire un état, peut-être mois par mois - je ne sais pas, je dis ça comme ça - mais en tout cas, ils peuvent le faire à mon avis, pour voir nos besoins en termes de trésorerie. Je ne sais plus si c'est le mois de mars qui est le plus compliqué ?

**Mme MENET :** C'est au mois de juillet qu'on la renouvelle, mais c'est vraiment le fonds de roulement.

**M. le Maire :** Mais le mois le plus difficile ?

**Mme MENET :** Les mois les plus difficile sont mars-avril.

**M. le Maire :** C'est parce que les engagements de l'État ou des collectivités partenaires ne sont pas encore arrivés dans nos caisses, ils arrivent plus tard. On sait donc que le mois de mars est toujours un peu compliqué. Tout cela sera expliqué à Monsieur LATZ en commission, et mois par mois, vous verrez les efforts de trésorerie qui sont faits.

Merci Mesdames et Messieurs, ce Conseil Municipal se clôt. Il est 19h15, je vous remercie et je souhaite à tous une bonne soirée.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte des comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.